DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES
——
CANTON DE BORDÈRES/ECHEZ
——
COMMUNE D'IBOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025ARR066

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et le stationnement rue des ponts

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;

VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU La demande du **27/05/2025** de l'entreprise **ALVES TP CANALISATIONS, 15 rue de la Gare 65380 OSSUN représentée par M. Régis BOURDAA.**

CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux **de branchements électrique (SDE65)**, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du **16/06/2025** au **04/07/2025** inclus, le stationnement est interdit au niveau de la zone du chantier et la circulation est interdite rue des ponts.
Une déviation sera mise en place par l'entreprise **ALVES TP CANALISATIONS.**
L'entreprise est autorisée à stationner les véhicules sur la zone des travaux.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise **ALVES TP CANALISATIONS** pour permettre le respect des dispositions précitées.

ARTICLE 3 : L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux propriétaires riverains, ni aux usagers des garages de ces voies.

ARTICLE 4 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, les voies précitées pourront être utilisées par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 5 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 :
- Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,
Le 05/06/2025

Le Maire,
Gisèle VINCENT

MAIRIE D'IBOS (Hautes-Pyrénées)